

**MAIRIE
DE
MOISSAT**

Puy-de-Dôme

Route de Billom
63190 MOISSAT

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 AOUT 2026

L'an deux mil vingt-six, le dix-sept du mois d'août, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Moissat, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur *Freddy THOMAS*, Maire.

Date de convocation : 11 août 2026

Étaient présents : *Freddy THOMAS, Astrid JACQUELINET, Karine PLOT, Martine GARDETTE, Cyril BARNEAUD, Cyrille MINGAT, Jean-Christophe HOUSIEAUX, Virginie CHABORY.*

Procuration de Gilles GUILLAUD-SAUMUR à Freddy THOMAS,

Procuration d'Isabelle POUILLARD à Astrid JACQUELINET,

Procuration de Didier CALET à Cyrille MINGAT,

Procuration de Yoann MARTIN à Karine PLOT,

Procuration de Laurène CARON à Virginie CHABORY.

Était absent : *Cathia RAFFIER, Nicolas DUPRÉ excusés.*

La séance est ouverte à 18 heures 34

Secrétaire de séance : *Cyrille MINGAT*

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité le compte-rendu de la précédente réunion.

ORDRE DU JOUR

1 – Choix du prestataire cantine scolaire

M. le Maire donne lecture du courrier de M. Laurent GERVAIS, « LE CANTOU VIENT À VOUS » fournisseur des repas pour la cantine scolaire depuis septembre 2024.

M. GERVAIS a informé la collectivité qu'il cessait son activité en date du 17 juillet 2026, suite à plusieurs circonstances indépendantes de sa volonté.

M. le Maire rappelle les tarifs cantine appliqués depuis 2024, à savoir :

Description	Tarif cantine
Enfant de la commune	3.80 €
Enfant hors commune	4.50 €
Personnel enseignant et agents de la collectivité	6.00 €

Le tarif n'inclut pas le pain.

Des prestataires en restauration ont été contactés afin de pouvoir assurer la fourniture des repas à partir du 1^{er} septembre 2026.

- Traiteur La Colombe Gourmande,
- Traiteur Volca'Gourmet,
- Restaurateur Les Bonnes Manières,

Prestataire	Lieu	Conditionnement	Traçabilité	Pain	Tarif
La Colombe Gourmande	Lempdes	Liaison froide	Oui	Oui	4.10 €
Volca'Gourmet	Cournon	Liaison froide	Oui	Non	4.15 €
Les Bonnes Manières	Billom	Liaison froide	Oui	Oui	3.80 €

Le tarif n'inclut pas le pain.

M. Cyrille MINGAT explique aux élus qu'elle est la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité dans la restauration scolaire. Il précise qu'elles sont les exigences nutritionnelles et budgétaires, afin d'assurer des repas de qualité.

- Traçabilité : la capacité à suivre le parcours d'un aliment, de sa production initiale jusqu'à l'assiette des élèves. Elle permet de connaître l'origine exacte des ingrédients, de suivre leur transformation en cuisine et d'agir très vite en cas d'alerte sanitaire ou d'intoxication.

- HACCP : « analyse des dangers et points critiques pour leur maîtrise » méthode préventive de sécurité sanitaire des aliments.

- Loi EGALIM : (adoptée en octobre 2018) vise à équilibrer les relations commerciales dans le secteur agricole et à promouvoir une alimentation plus saine, sûre et durable. Elle fixe de grands objectifs pour les cantines et la restauration collective.

- 50 % de produits durables et de qualité, ce qui inclut 20 % de bio,
- 100 % de viandes et de poissons durables et de qualité pour certains types de produits,
- Un menu végétarien par semaine au minimum...

Après délibération, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité :

- De ne pas appliquer d'augmentation sur le prix des repas facturés aux familles au 1^{er} septembre 2026. Les tarifs restent les suivants :

Description	Tarif cantine
Enfant de la commune	3.80 €
Enfant hors commune	4.50 €
Personnel enseignant et agents de la collectivité	6.00 €

Après échange et discussion, et suite à la décision de ne pas augmenter les tarifs cantine dans l'immédiat, les membres du Conseil Municipal décident :

Prestataire	Pour	Contre	Abstention
La Colombe Gourmande	3	10	0
Volca'Gourmet	1	9	3
Les Bonnes Manières	9	4	0

À la majorité des voix, le restaurant « Les Bonnes Manières » est chargé :

- D'assurer la fourniture et la livraison des repas à la cantine scolaire au tarif de 3.80 €/repas pour la période du 1^{er} septembre 2026 au 2 juillet 2027.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20 heures 10

